

## Comelli

# Le recyclage pour produire un nouveau matériau de construction

*Entreprise familiale spécialisée dans la production de parpaings et de poutrelles en béton, Comelli innove avec le recyclage de matériaux issus de la démolition pour mettre au point un nouveau matériau de construction.*



### Comelli en bref

- **L'année de création**  
1952
- **Les coordonnées**  
38 route de l'Île St Julien  
94381 Bonneuil  
sur Marne  
Tel : 01 43 39 12 12
- **Le site internet**  
[www.ets-comelli.fr](http://www.ets-comelli.fr)
- **L'effectif**  
30 personnes
- **L'équipe dirigeante**  
Claudine Jousse  
Didier Comelli

Depuis 1952, l'entreprise familiale Comelli œuvre dans le béton. Fils du fondateur, et codirigeant de la société avec sa sœur Claudine, Didier Comelli nous explique : « Nous produisons chaque année environ 120 000 tonnes de produits préfabriqués, principalement des parpaings et 350 000 m2 de plancher béton armé, hourdis et poutrelles », du béton dit prêt à l'emploi. Une activité devenue moins rentable avec le temps notamment à cause de l'augmentation du coût des matières premières.

« Depuis 15 ans, l'exploitation des carrières a quasiment disparu en Île-de-France. La matière première arrive désormais par voie fluviale mais à un coût plus élevé. Nos concurrents provinciaux disposent de cette ressource à un faible coût. Comment préserver notre compétitivité ? Voilà ce qui nous a motivé à chercher des alternatives, notamment à partir du bé-

ton issu de la démolition. Vu sous l'angle du recyclage, tout chantier de démolition en Île-de-France est en quelque sorte une carrière à ciel ouvert », justifie le dirigeant.

En 2012, « l'accompagnement du Centre Francilien de l'Innovation et le support du centre de recherche et d'études de l'industrie du béton, le Cerib, nous ont permis d'évaluer et de comparer différents process de fabrication », rappelle Didier Comelli. Ces process prévoient l'incorporation d'un pourcentage de granulats recyclés dans les parpaings et dans le béton prêt à l'emploi. Comelli a également été en mesure « de mieux comprendre les impacts de la révision de norme NF EN-206-1. Cette dernière version permet entre autre d'utiliser des matériaux recyclés dans la composition du béton », rappelle Didier Comelli.

Un recyclage qui nécessite de respecter des obligations

« Une démarche originale pour le secteur du bâtiment qui ne recycle encore à ce jour que très peu de matériaux »

réglementaires. Dans un premier temps, le démolisseur doit s'assurer que les granulats issus des démolitions n'incluent ni plâtres ni sulfates. Les entreprises spécialisées dans le concassage prennent en charge une deuxième vérification sur site, avant de traiter puis classer les granulats en plusieurs catégories en fonction de leur qualité et de leur taille. « Aujourd'hui, ces entreprises sont habituées à fournir les sous-couches pour les routes. Des matériaux soumis à d'autres normes. Nous élaborons progressivement un vocabulaire de bonnes pratiques avec eux pour obtenir des matériaux répondant aux nouvelles exigences du bâtiment », souligne Didier Comelli.

### Un projet exemplaire

La norme concernant les produits préfabriqués, n'impose pas de pourcentage maximum de matériaux recyclés dans leurs compositions. Mais il incombe au fabricant la responsabilité de contrôler la résistance mécanique et la qualité du produit fini. Comelli doit trouver un équilibre entre l'intérêt économique « Intégrer moins de 30% de maté-

riau recyclé ne présente pas d'intérêt économique » et la complexité technique de la fabrication de matériaux de construction issu du recyclage « On ne travaille pas sur des matériaux recyclés comme avec les autres. Par exemple, la teneur en eau est différente », explique Didier Comelli.

Une démarche originale pour le secteur du bâtiment qui ne recycle encore à ce jour que très peu de matériaux. Pour accompagner cette démarche, la Région Île-de-France a attribué en 2012 à cette entreprise familiale de 70 ans une Aide à l'Innovation Responsable (AIR) d'un montant de 80 000 euros. Un projet à fort impact environnemental, notamment en matière de transports, et exemplaire en matière d'économie circulaire et de valorisation des déchets.